

**3 - Critères de sélection** arrêtés par le conseil d'université du 10/10/2018 pour le classement des dossiers des demandes de Stage de Perfectionnement à l'Etranger pour le Personnel Administratif **année 2018**

**3 – 2 - Ingénieurs en informatique :**

N°	Critères		Points
1.	Non bénéfice de stage (attribution une seule fois)		05
2.	Poste supérieur (nommé ou chargé)	Responsable du service commun (Hall / Bibliothèque / CSRICTED/CEIL...)	05
		Chef de Service (Faculté/Rectorat)	03
3.	Tâches supplémentaires	Membre de l'opération des inscriptions (PROGRESS)	05
		Membre de la commission d'ouverture et d'évaluation des offres.	03
		Membre de la commission des marchés de l'université	
		Membre de la commission paritaire	02
4.	Ancienneté générale : 02 pts	Pour chaque année à l'Université	0,5
		Pour chaque année en dehors de l'Université	0,25
5.	Appréciation du Doyen (Bonus attribué à un seul candidat)		05
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Un seul cumul est comptabilisé entre la responsabilité et le mandat d'une commission.</b></li> <li>• <b>En cas d'égalité</b> de points les candidats seront départagés en ayant recours à : la dernière <b>promotion en degré</b> ou (si égalité encore) la dernière <b>promotion en grade.</b></li> </ul>			